

L'an deux mil treize, et le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 12	Procurations 1
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/11/2013

Date d'affichage :

OBJET :

OFFICE DE POLE BALAGNE

CONVENTION DE PARTENARIAT
2008-2013

PROPOSITION D'AVENANT POUR
L'ANNEE 2014

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - A. SANTINI – JM. SEITE – JM. TEALDI

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – E. MARCELLI – E. ORSINI – M. PARIGGI - MT. PETRUCCI – JP.PINELLI – R.POIRON – F.SEVEON - E. SUZZONI – I.TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président fait part à l'assemblée communautaire d'une proposition d'avenant formulée par le Président de l'Office Municipal du Tourisme de Calvi, car la convention de partenariat du dernier contrat de pôle touristique Balagne entre les trois communautés de communes et l'office de pôle Balagne prend fin le 31 décembre 2013.

L'élaboration du nouveau contrat Etat Région Europe, ne sera effectif qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, cependant l'Agence du Tourisme de la Corse se porte garante pour l'année 2014 d'une participation financière d'un montant de 100 000 € afin de poursuivre les actions engagées.

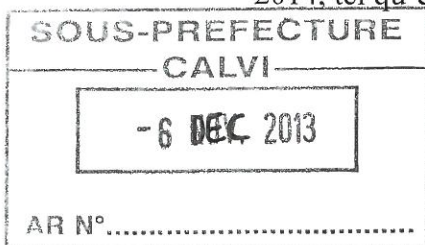
Il est ainsi proposé une reconduction du partenariat financier des trois communautés de communes pour l'année 2014 pour une participation inchangée de 35 000 € selon la clé de répartition habituelle :

- 50 % CC Calvi Balagne pour la somme de 17 500 €
- 30 % CC Bassin de Vie de l'Île Rousse pour la somme de 10 500 €
- 20 % CC I Cinque Pieve di Balagna pour la somme de 7 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

AUTORISE celui-ci à signer le projet d'avenant à la convention de partenariat en date du 25 juillet 2008 entre les trois communautés de communes de Balagne et le Pôle Touristique Balagne pour une reconduction pour l'année 2014, tel qu'énoncé ci-dessus.



Fait et délibéré, le 2 décembre 2013
Pour copie conforme
Le Président



Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

DOCUMENT PROVISoire SOUMIS A VOTRE ATTENTION

Avenant à la convention de Partenariat entre les 3 communautés de communes de Balagne et le Pôle Touristique Balagne porté par l'Office Municipal de Tourisme de Calvi en date du 25 juillet 2008 et entérinée pour une durée de 5 ans.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : A l'instar du dernier contrat de Pôle Touristique Balagne (Etat-Région-Europe) 2011-2013 dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013, la convention de partenariat entre le pôle touristique Balagne et les trois communautés de communes de Balagne prend également fin le 31 décembre 2013.

Article 2 : Compte tenu de l'élaboration du nouveau contrat de pôle Touristique (Etat-Région-Europe) qui ne sera effectif qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, l'Agence du Tourisme de la Corse se porte garante au titre de l'année 2014 d'une participation financière de 100 000 euros octroyée au pôle touristique Balagne de façon à poursuivre les actions inhérentes au bon fonctionnement du dispositif.

Article 3 : Cette participation étant à valoir sur une dépense éligible de 125 000 euros, il est convenu avec les trois communautés de communes une prolongation de leur partenariat financier pour l'année 2014.

Article 4 : Les trois communautés de communes s'acquitteront ainsi d'une participation financière de 35 000 euros selon la clé de répartition habituelle à savoir :

17.500 € pour la communauté de communes Calvi-Balagne

10.500 € pour la communauté de communes du Bassin de vie de l'Île-Rousse

7.500 € pour la communauté de communes des 5 Pieve di Balagna

Article 5 : En conséquence ce présent avenant prolonge la convention de partenariat entre les trois communautés de communes et le Pôle Touristique Balagne 2008-2013 d'une durée d'un an sur les mêmes bases financières.

Fait à Calvi, le ...

Monsieur Gilles BRUN

Président de la Communauté de Communes « Calvi Balagne »



Monsieur Hyacinthe MATTEI

Président de la Communauté de Communes « Bassin de vie de l'Île Rousse »

Monsieur Lionel MORTINI

Président de la Communauté de Communes « E Cinque Pieve di Balagna »

Par délégation, **Monsieur Attilius CECCALDI,**

Vice président de la Communauté de Communes « E Cinque Pieve di Balagna »

Monsieur Jean-Baptiste CECCALDI

Président de l'Office Municipal du Tourisme de Calvi Cat.2 , Office de Pôle Balagne